

de

RE Dossier Concernant deux aquarelles
offertes en vente par M^{re} Marcette.

N^o 3906

9228. — P. W.

Bruxelles 24 Jan. 1898

Monsieur le Ministre
de l'Intérieur & de l'Instruction
publique

W

Vous avez l'honneur de
vous faire connaître que
le Com. "Dictionnaire" après
avoir examiné les deux
dépouilles qui lui ont
été ^{présentées} ~~présentées~~ aux fins
de l'acquisition ^{essentielle} de l'un
pour la Collection de l'Etat
ainsi qu'il résulte de l'
expertise que vous avez
bien voulu me adresser
en date du 7 C^{te} / 1898

Le D. & N^o 18418)

a été d'avis que les
ouvrages, tout en n^o
tant par des œuvres de
merité
~~par l'art~~ artistiques,
se présentent par suite
pour un ensemble de
qualité suffisant pour
être placés parmi les
Collections de l'Etat —

Very

P. C.

Le Président

Le Secrétaire

E. T. T.

M.

Société
de l'Amitié.
Mons

Che Monsieur Van Mons.

Faites-moi le plaisir de m'envoyer
Monsieur Joris, l'article de la Gazette
de Bruxelles, qui s'occupe de la
Rafale exposé l'an dernier au Salon
du Champ de Mars.

Si cela se peut, veuillez me dire
officieusement à Bruxelles, ou
à Gand - le résultat de la délibération
de la Commission - J'irai à l'atelier
en Chancellerie mardi matin à
9 heures.

Merci mille fois.

Bien à vous.

Al. Maréchal

Mes respects à Mesdemoiselles Van Mons.

A Messieurs les Membres de la
Commission du Musée de peinture
et de sculpture de l'Etat.

Messieurs.

Par sa lettre en date du 7 janvier
1846, Monsieur le Ministre de
l'Intérieur m'autorisant à
soumettre à votre examen deux
de mes aquarelles, j'ai fait déposer
celles-ci au local du Musée.

Mérisant au désir de Monsieur
le Ministre, je déclare demander
pour la Rafale 1000fr. et
pour la Storge (la Sunne) 1200fr.

La République m'a valu le titre d'Associé
au Champ de Mars, à la suite de
l'exposition de 1894.

Je serais heureux de voir figurer une
de ces œuvres au Musée.

Je vous prie, Messieurs, d'assurer
de ma considération la plus distinguée

Alex. Marcilly

Rue Chancellerie 13.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES & DES BEAUX-ARTS.

N^o 18418

N.-B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de
l'Administration.

ANNEXE

Bruxelles, le 7 janvier 1891.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que M.
Alex. Marcette a été autorisé à soumettre à votre
examen deux aquarelles, aux fins de l'acquisition
éventuelle de l'une pour les collections de l'Etat.

Je vous serais obligé de m'informer de votre
appréciation des œuvres de M. Marcette.

Agitez, Messieurs, l'assurance de ma considéra-
tion distinguée.

Le Ministre

J. Buelinckx

À la Commission Directrice des
Musées de peinture et de sculpture.